

création, par une confiance, par l'exercice de certaines professions, comme celles de médecins, d'avocats, etc.

De quelque manière qu'on ait connu un secret, on doit le garder. Le divulguer, serait un manque de charité, de justice, et même de fidélité, s'il s'agit d'un secret confidentiel. *Aimez votre prochain, dit l'Écriture, et soyez-lui fidèle dans l'union que vous avez avec lui. Si vous découvrez ses secrets, c'est en vain que vous essaieriez de le regagner.* (Eccli. XXVII, 18.) Ce n'est pas que la violation d'un secret soit toujours péché mortel. Pour cela, il faut qu'elle cause un dommage ou une peine considérable à la personne intéressée.

La loi du secret ne nous défend pas seulement de révéler les choses qui nous sont confiées ; elle nous défend aussi de prendre connaissance *injustement* des secrets du prochain. Je dis *injustement* ; car, des motifs graves peuvent en certains cas permettre de le faire. Ainsi, les parents ne pèchent pas en décachetant les lettres adressées à leurs enfants, quand ceux-ci sont encore sous leur dépendance : le devoir de la vigilance exige même qu'ils le fassent.

(à suivre)

Nouvelle Bienheureuse

Il y a quelques semaines a eu lieu, en la basilique de Saint-Pierre, la solennelle béatification de la vénérable Marie-Anne-Crescence Hoess.

Cette cérémonie, toujours magnifique, était rendue plus grandiose encore par la présence de très nombreux pèlerins.

La nouvelle Bienheureuse naquit à Kaufheren, diocèse d'Augsbourg, en Bavière, le 20 octobre 1682, de Mathias Hoess, humble tisserand, dépourvu des biens de la fortune, mais enrichi des grâces et de l'amour de Dieu, et de Lucie Harnmann.

Anne Hoess, à l'âge de 4 ans, parlait déjà de Dieu, et les choses de la religion faisaient ses plus douces joies.

La solitude l'attirait ; elle passait des heures entières dans un coin de la maison paternelle, conversant avec Notre-Seigneur.

Celui-ci dit un jour à l'enfant privilégiée :

" Mes délices sont d'être avec les enfants des hommes ; donne-moi ton cœur, et tout ce qui est à moi t'appartiendra. "